Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone: **Vr 408** Villégiature et récréation

F		unifamiliale	h1	•	● a)					T
	u	bi et trifamiliale	h2		(a)					MUNICIPALITE CAINTFAUSTIN LAC-CARRÉ
	atio	multifamiliale			(a)					
	Habitation		h3							
	=	multifamiliale collective	h4							
		maison mobile	h5							JIIII
		détail et services de proximité	c1							USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXC
		détail et serv. prof. et spéc.	c2							Usage spécifiquement permis :
		hébergement	сЗ	● b)						(a) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitation de type u
	9	restauration	c4							oubi-familiale
	mer	diver. et act. récréotouristiques	с5	● d)						(b) gîte touristique, résidence de tourisme
	Commerce	détail et de serv. contraignants	с6				● f)			
		débits d'essence	с7							(d) commerce récréatif extérieur offrant des acti
		commerces et serv. reliés à	с8							non motorisées
USAGES		l'auto.					a \			(f) héloport privé et service d'excursion en hélicoptère
		gros, lourds et act. para-indust.	с9				€ g)			
	Industrie	prestige	i1							(g) service de location de motoneiges et de véhicules hors-route
		légère	i2							
		lourde	i3							
		extractive	i4							
	≪ 0	parcs, terrains de jeux et esp.	n1							
	blic	nat.	p1			_				
	Instit., public & communautaire	institutionnel et administratif	p2							
	stit.	communautaire	р3							.
	= 8	infrastructures et équipements	p4							Usage spécifiquement exclu :
	Agricole	culture du sol	a1							(e) chenil, école de dressage d'animaux ou établissement de garde de chien
		agriculture, forest. et sylviculture	a2							
		élevage	a3	● e)						
		élevage en réclusion	a4	₹€)						
		1	ит							
	Aire nat.	conservation	n1							
	la č	1 1 1 1	_			_		l l		
	₹ 2	récréation ext.	n2			•				
		récréation ext.	n2	•	•	•				DISPOSITIONS SPÉCIALES
		recreation ext.	n2	•	•	•				DISPOSITIONS SPÉCIALES (1) art. 223 - projet intégré d'habitation
	Structure	isolée	n2	•		•				
SI		isolée jumelée	n2	10	•	•	10			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service
RITES	Structure	isolée jumelée contiguë			•	•	10 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation
SCRITES	Structure	isolée jumelée contiguë avant (m)	min.	10	10	•				(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire
PRESCRITES		isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m)	min.	10 8	10 8	•	8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service
ES PRESCRITES	Structure	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m)	min. min. min.	10 8 16 8	10 8 16 8	•	8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord
DRMES PRESCRITES	Structure	isolée jumelée contiguë avant (m) latérales (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m)	min. min. min. min.	10 8 16 8	10 8 16 8	•	8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc
NORMES PRESCRITES	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages)	min. min. min. min. min.	10 8 16 8 6 2	10 8 16 8		8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117
NORMES PRESCRITES	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m)	min. min. min. min. max.	10 8 16 8 6 2	10 8 16 8 6 2		8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages)	min. min. min. min. min.	10 8 16 8 6 2	10 8 16 8		8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117
NORMES PRESCRITES	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m)	min. min. min. min. max.	10 8 16 8 6 2	10 8 16 8 6 2		8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e
NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²)	min. min. min. min. min. min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44	10 8 16 8 6 2 11		8 16 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117
NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérales (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²)	min. min. min. min. min. min. min.	10 8 16 8 6 2	10 8 16 8 6 2		8 16			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la
NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) coefficient d'occupation au sol	min. min. min. min. min. min. max. max.	10 8 16 8 6 2 11 44	10 8 16 8 6 2 11		8 16 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et
RAPPORT NORMES PRESCRITES	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérales (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%)	min. min. min. min. max. max. max.	10 8 16 8 6 2 11 44	10 8 16 8 6 2 11 44		8 16 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare	min. min. min. min. max. max. max.	10 8 16 8 6 2 11 44	10 8 16 8 6 2 11 44		8 16 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et
RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérales (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel	min. min. min. min. min. max. max. min. max.	10 8 16 8 6 2 11 44	10 8 16 8 6 2 11 44		8 16 8 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et
NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max.	10 8 16 8 6 2 11 44 8	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50		8 16 8 8 8 8			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et
TERRAIN RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8 60 50 60 3000	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50 60 25000		8 16 8 8 8 8 60 50 60 3000			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme
TERRAIN RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50		8 16 8 8 8 8 60 50 60			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme
TERRAIN RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8 60 50 60 3000	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50 60 25000		8 16 8 8 8 8 60 50 60 3000			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'unterrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme AMENDEMENTS 16-03-2012 194-2-2012 (résidence de tourism
RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8 60 50 60 3000	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50 60 25000	•	8 16 8 8 8 8 60 50 60 3000			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme AMENDEMENTS 16-03-2012 194-2-2012 (résidence de tourism 29-11-2012 194-7-2012 (usages c6 et c9)
DISCRÉT. TERRAIN RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8 60 50 60 3000	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50 60 25000	•	8 16 8 8 8 8 60 50 60 3000			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'unterrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme AMENDEMENTS 16-03-2012 194-2-2012 (résidence de tourism
TERRAIN RAPPORT NORMES PI	Marges	isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. min. max. max. max. (%) min. min.	10 8 16 8 6 2 11 44 8 60 50 60 3000	10 8 16 8 6 2 11 44 8 1 60 50 60 25000	•	8 16 8 8 8 8 60 50 60 3000			(1) art. 223 - projet intégré d'habitation (2) art. 35 - usage additionnel de service (3) art. 37 - logement accessoire (4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord (5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117 (6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'ut terrain le long de la route 117 (7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions e superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme AMENDEMENTS 16-03-2012 194-7-2012 (résidence de tourism 194-7-2012 (usages c6 et c9)